

AVIS

SUR LA MANIÈRE DE FAIRE USAGE

DES

LEÇONS DU COURS MOYEN DE LANGUE FRANÇAISE

§ 1. **Grammaire.** — Les définitions et les règles élémentaires de la grammaire doivent, après explication, être apprises par cœur. Les élèves seront souvent interrogés sur ces premières notions, et l'on exigera qu'ils les sachent d'une manière nette et précise.

Dans l'explication, le maître sera attentif : 1° à ne laisser passer aucune phrase, aucun mot, qui ne soient parfaitement compris ; 2° à s'assurer que l'élève saisit bien, dans les exemples donnés, l'application de telle définition ou de telle règle.

Il est avantageux, surtout pour les commençants, de remonter des exemples à la règle, et pour cela de faire oralement un exercice d'application, avant d'expliquer le texte grammatical qui s'y rapporte. De la sorte, l'élève comprendra mieux et plus vite, et l'étude de la grammaire perdra pour lui ce qu'elle peut lui offrir de trop abstrait.

Soit, par exemple, la leçon 11e, qui a pour objet le *nom*. Le maître ferait d'abord oralement une partie de l'exercice n° I, et poserait les questions suivantes ou d'autres analogues : "M. Que désignent les mots *berger, roi, général* ?... — E. Des personnes, des hommes. — M. Et les mots *chien, mouton, lapin* ?... E. Des animaux. — M. Et les mots *herbe, collier, bâton* ?... E. Des choses. — M. Ces mots, qui servent ainsi à nommer, à désigner un être, c'est-à-dire une personne, un animal ou une chose, s'appellent des *noms*. — Qu'est-ce donc que le nom ? — E. Le nom est un mot qui sert à nommer un être, c'est-à-dire une personne, un animal ou une chose.

Soit aussi la leçon 12e, qui a également pour objet le *nom*. Le maître pourrait suivre la même marche que ci-dessus sur l'exercice n° I, et poserait les questions suivantes ou d'autres analogues. "M. Le nom *ville* convient-il à toutes les villes ? — E. Oui, il convient à toutes les villes. — M. Et le nom *pape* convient-il à tous les papes ? — E. Oui, il convient à tous les papes. — M. Ces noms qui sont communs, qui conviennent à tous les êtres de la même espèce, s'appellent des *noms communs*. — Qu'est-ce donc que le nom commun ? — E. Le nom commun est celui qui peut convenir à tous les êtres de la même espèce."

On ferait des questions semblables sur les noms *Québec, Rome, France*, etc., pour faire comprendre la définition du nom propre.